

À Monsieur François Hollande

Président de la République

Colmar, le 11 juin 2014

Monsieur le Président de la République,

J'en appelle à votre sens de l'équité et de la considération identique pour tous les citoyens placés dans des situations semblables par faits de guerre !

Au moment où s'achèvent les grandes manifestations mémorielles du 70^{ème} anniversaire du débarquement, en Normandie, des forces alliées intervenues pour la libération de notre pays, je tiens à vous remercier et à vous féliciter pour le caractère historique que vous avez su donner à cette commémoration, empreinte d'émotion et de force pour l'avenir.

En ma qualité de président de la Fédération nationale des pupilles de la nation, orphelins de guerre de la seconde guerre mondiale, la FPN, et de président fondateur et d'honneur de l'APOGA, l'association des orphelins de guerre d'Alsace, j'ai été particulièrement sensible à trois situations individuelles qui me confortent dans la conviction qu'une grave injustice pèse sur beaucoup d'entre nos membres et qu'il est plus qu'urgent que vous demandiez au gouvernement d'y porter remède.

Lors de la cérémonie mettant à l'honneur les victimes

civiles, au mémorial de CAEN, vous vous êtes entretenu pendant un court instant avec l'une de nos adhérentes, dont le père, résistant, a été abattu à bout portant par des soldats nazis, sur dénonciation, devant les yeux de sa femme. Laquelle a été, à son tour, torturée, fouettée et violée pour lui arracher des aveux qu'elle n'a pas faits. Ils l'ont laissée pour morte, pendant que leur enfant dormait. Des voisins les ont sauvées. Deux ans plus tard la mère a été tuée dans un bombardement. L'enfant a été orpheline de père et de mère et a connu une existence malheureuse.

Pouvez-vous considérer que ses parents et qu'elle-même n'ont pas été des victimes de la barbarie, voire de l'extrême barbarie nazie, au même titre que des déportés politiques ou des familles juives mortes dans des camps ?

Où se situe la différence dans l'horreur, susceptible de justifier le versement d'une rente mensuelle, à vie, pour les uns et pas pour cette femme ? Ni pour tous ceux et toutes celles qui ont connu des sorts identiques et dont la souffrance, depuis 70 ans, ne fait pas l'objet du même traitement spécifique que celui institué, par les deux décrets de 2000 et de 2004, pour deux « catégories particulières ».



La seconde interrogation est revenue en force dans mes perceptions de l'incompréhensible, voire de la scandaleuse discrimination officielle que notre Etat s'efforce de justifier, coûte que coûte, depuis la création de nos associations et fédérations : en revoyant hier au soir, sur France 3, les scènes d'horreur dans votre ville de Tulle, en Corrèze, lorsque les nazis ont pendu sur la voie publique, en représailles et pour terroriser les populations civiles, des dizaines de jeunes résistants.

Qui peut faire croire aux enfants de tels résistants qu'il est logique que soient indemnisés ceux d'entre eux dont les parents sont tombés sans pouvoir se défendre, puisque désarmés, et non ceux dont les pères ou les mères ont activement participé à la lutte contre les occupants nazis au péril de leur vie ?

Plus les arguments de l'Etat tentant de justifier l'injustifiable leur sont opposés plus la colère et l'indignation montent dans leurs rangs. Ils ressentent, à juste titre, qu'il y a deux poids et deux mesures et que certains sont tenus à l'écart dans un affreux mépris. Aucune « bonne parole » ne les convaincra du contraire. Et je partage leur écoeurément.

Troisième situation qui explique la révolte de beaucoup face à la position inflexible et profondément inégalitaire de l'Etat : **l'exclusion délibérée du périmètre de l'indemnisation des enfants de pères français, alsaciens et mosellans, incorporés de force et en masse dans l'armée nazie ou dans les Waffen SS.** 40.000 d'entre eux ont été tués dans des camps ou sur des champs de bataille où ils ont été entraînés de force pour y servir de chair à canon, principalement sur le front de l'Est. **L'incorporation de force, en droit international est UN CRIME DE GUERRE.** Un acte donc, de barbarie voire d'extrême barbarie. Mais toutes les demandes des quelques milliers d'orphelins de ces jeunes hommes sacrifiés par les nazis sont rejetées systématiquement par vos services, Monsieur le Président. Leur souffrance particulière d'esclaves condamnés à endosser un uniforme ennemi sous la menace de représailles contre leurs familles est considérée comme une banalité de la guerre au regard des déportations autres. Nous sommes consternés et blessés dans le plus profond de nos êtres par un tel déni de justice et un tel cynisme !

Ces trois situations sont un condensé rapide de la colère qui gronde dans nos entrailles individuelles mais aussi au sein de nos associations et fédérations, sans compter les désaveux qui nous sont infligés par les dérobades des gouvernements successifs depuis les promesses formelles de l'ancien président de la République en Mai 2007 et depuis le dépôt de centaines de propositions de lois votées par tous les parlementaires, y compris par vous-mêmes, Monsieur le Président et par nombres de ministres actuels.

Aujourd'hui, Monsieur le Président de la République je veux vous supplier de nous donner satisfaction sur au moins un point : Madame Paola ZANETTI, députée de la Moselle, avait obtenu au Parlement, en Novembre 2013 lors du vote de la loi de finances de 2014, le vote d'un amendement engageant le gouvernement à déposer un rapport d'évaluation le 1^{er} juin de cette année. L'application des décrets de 2000 et de 2004 devait être analysée. Un recensement du nombre des non indemnisés devait être effectué pour évaluer le coût éventuel et précis d'une généralisation de la mesure d'indemnisation car les chiffres les plus fantaisistes courent à ce sujet. La définition des critères utilisés pour la qualification de la barbarie nazie aurait dû être précisée.

J'ai appris que le Conseil Constitutionnel a censuré cet amendement !

Le Gouvernement établira-t-il néanmoins ce rapport tant indispensable et tant attendu. A quelle échéance verra-t-il le jour pour que de nouvelles négociations puissent être envisagées ?

Notre Fédération nationale est disposée à reconsidérer toutes les formes de reconnaissance et d'indemnisation envisageables sur la base de ce rapport espéré.

Vous le voyez, Monsieur le Président de la République, aucune commémoration ne suffira à effacer les problèmes qui sont, ou mal réglés ou pas réglés du tout.

Nous comptons sur votre désir de justice et d'équité pour permettre une reprise du dialogue sur cette question sensible de l'indemnisation de tous. Nous n'aurions jamais rien demandé si cette boîte de Pandore n'avait pas été ouverte à deux reprises par le passé, par deux gouvernements distincts et si de profondes inégalités n'avaient pas été ainsi générées.

Bernard Rodenstein

Président de la Fédération des Pupilles de la Nation

Président fondateur et d'honneur de l'APOGA

18 rue Roosevelt 68000 COLMAR

b.rod@free.fr